

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT APPROBATION DES INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYÈRES ET AUX
ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE EN
APPLICATION DE L'ARTICLE R.432-1-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 432-3 et R. 432-1 à R. 432-1-5 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2012 portant approbation des inventaires relatifs aux frayères et aux zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole dans le Loiret ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret ;

VU le décret du 24 novembre 2020 portant nomination M. Christophe CAROL secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 avril 2021 portant délégation de signature de M. Christophe CAROL, secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret ;

VU l'avis du Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique en date du 9 juin 2023 ;

VU le procès-verbal de délibération de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en date du 4 juillet 2023 émettant un avis favorable ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques émis lors de sa séance du 22 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver les frayères de chabot, lamproie de planer, lamproie marine, ombre commun, truite fario, vandoise, brochet ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver les zones de croissance et d'alimentation de l'écrevisse à pieds blancs ;

CONSIDÉRANT que les souhaits d'intégration des EPCI détenant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ont été pris en compte concernant les nouvelles zones où ont été constatées au cours de la période des dix années précédentes la dépose et la fixation d'œufs

ou la présence d'alevins de l'espèce considérée parmi la liste 2p ou la présence de l'espèce écrevisse à pieds blancs ;

Sur la proposition du directeur départemental des territoires du Loiret,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté préfectoral du 13 décembre 2012 portant approbation des inventaires relatifs aux frayères et aux zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole dans le Loiret est abrogé.

ARTICLE 2 :

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1 du Code de l'Environnement est annexé au présent arrêté.

- La liste 1 - poissons intègre les parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de chabot, lamproie de planer, lamproie marine, ombre commun, truite fario ou vandoise.
- La liste 2p - poissons intègre les parties de cours d'eau sur lesquelles ont été observées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de brochet.
- La liste 2e – Écrevisses intègre les parties de cours d'eau sur lesquelles la présence d'écrevisses à pieds blancs a été observée.

ARTICLE 3 :

Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L. 432-3 du Code de l'Environnement toute partie de cours d'eau classée en liste 1 ou 2p (poissons).

Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L. 432-3 du Code de l'Environnement toute partie de cours d'eau classée en liste 2e (écrevisses).

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et mis à la disposition du public sur le site Internet de la Préfecture pour une durée minimale d'un an.

Une copie en est déposée dans toutes les mairies du département et peut y être consultée.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Directeur Départemental des Territoires du Loiret, le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

à Orléans, le 26 juillet 2023
**Pour la Préfète et par délégation,
Pour le Secrétaire général absent,
Le Secrétaire général adjoint,
Christophe CAROL
Signé**

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du Code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret

Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial,
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

DÉPARTEMENT LOIRET
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYÈRES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

« 1 »	Liste 1 - poissons	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce
« 2p »	Liste 2 - poissons	Brochet ; Grande Alose	Inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix années précédentes
« 2e »	Liste 2 - écrevisses	Ecrevisse à pieds blancs	Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

La Loire de l'Allier (nc) au Cher (nc)

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
2p	Brochet	la Balance	de sa limite avec le département du Cher, commune BEAULIEU-SUR-LOIRE	à sa confluence avec la Loire, commune BEAULIEU-SUR-LOIRE	
1	Chabot ; Lamproie de planer	la Gravotte, et ses affluents	de sa source, commune CERDON	à sa confluence avec le Beuvron, commune CERDON	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Vandoise	la Loire	de sa limite avec les départements du Cher et de la Nièvre, commune BEAULIEU-SUR-LOIRE	à sa limite avec le département du Loir-et-Cher, commune TAVERS	Bras compris
2p	Brochet ; Grande Alose	la Loire	de sa limite avec les départements du Cher et de la Nièvre, commune BEAULIEU-SUR-LOIRE	à sa limite avec le département du Loir-et-Cher, commune TAVERS	Annexes et bras compris
1	Chabot ; Truite fario ; Vandoise	la Mauve de la Détourbe, et ses affluents	de sa source, commune BACCON	à sa confluence avec la Loire, commune BAULE	
2p	Brochet ;	la Mauve de la Détourbe, et ses affluents	de sa source, commune BACCON	à sa confluence avec la Loire, commune BAULE	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	la Mauve de la Détourbe	de sa source, commune BACCON	à sa confluence avec la Mauve de Fontaine, commune HUISSEAU-SUR-MAUVES	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	la Notreure	de sa limite avec le département du Cher, commune PIERREFITTE-ES-BOIS	à sa confluence avec la Loire, commune POILLY-LEZ-GIEN	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Vandoise	la Venelle, et ses affluents	de sa limite avec le département du Cher, commune BEAULIEU-SUR-LOIRE	à sa confluence avec la Loire, commune BEAULIEU-SUR-LOIRE	
2p	Brochet	le Cens	du pont situé à l'extrémité sud de la rue de la Loire à SAINT-JEAN-DE-BRAYE	à sa confluence avec le canal d'Orléans, Commune de COMBLEUX	
1	Chabot	le Cens	du canal d'Orléans, commune FAY-AUX-LOGES	au canal d'Orléans, commune CHECY	
1	Chabot	le Cens, et ses affluents	de sa source, commune NIBELLE	à sa confluence avec le canal d'Orléans, commune FAY-AUX-LOGES	
2e	Ecrevisse à pieds blancs	le Cens, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune NIBELLE	au pont du gué Bourdon, commune INGRANNES	
2p	Brochet	le Fossé du Moulin	du pont de la D822, commune DAMPIERRE-EN-BURLY	à sa confluence avec la Loire, commune DAMPIERRE-EN-BURLY	
1	Chabot	le Lien et ses Affluents	de sa source, Commune BEAUGENCY	à la limite départementale avec le LOIR-ET-CHER	
2p	Brochet	le Loiret	du moulin de Saint-Santin, commune SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	à sa confluence avec la Loire, commune MAREAU-AUX-PRES	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Rousson	de sa source, commune AUTRY-LE-CHATEL	à sa confluence avec la Notreure, commune POILLY-LEZ-GIEN	
1	Chabot	le Ru	de sa source, commune BEAUGENCY	à sa confluence avec la Loire, commune BEAUGENCY	
1	Chabot ; Lamproie de planer	le ruisseau de Courcelles	de sa source, commune BEAULIEU-SUR-LOIRE	à sa confluence avec l'Ethelin, commune CHATILLON-SUR-LOIRE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	l'Ethelin, et ses affluents	de sa limite avec le département du Cher, commune PIERREFITTE-ES-BOIS	à sa confluence avec la Loire, commune CHATILLON-SUR-LOIRE	
1	Lamproie de planer	rivière la Canne, et ses affluents	de sa limite avec le département du Loir et Cher, commune MENESTREAU-EN-VILLETTE	à sa confluence avec le Cosson, commune LIGNY-LE-RIBAUT	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Vandoise	rivière la Cheuille, et ses affluents	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune FAVERELLES	au pont de la N7, commune BONNY-SUR-LOIRE	
2p	Brochet	rivière la Cheuille	du pont de la N7, commune BONNY-SUR-LOIRE	à sa confluence avec la Loire, commune BONNY-SUR-LOIRE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	rivière l'Aquiaulne	de sa limite avec le département du Cher, commune COULLONS	au pont de Bribard, commune SAINT-GONDON	
2p	Brochet	rivière l'Aquiaulne	du pont de Bribard, commune SAINT-GONDON	à la confluence avec la Loire, commune SAINT-GONDON	

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
2p	Brochet	rivière la Sange, et ses affluents	du Moulin du Grand Voiseux, commune SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD	à sa confluence avec la Loire, commune SULLY-SUR-LOIRE	
1	Chabot ; Lamproie de planer	rivière la Trézée	de l'étang de la Tuilerie, commune CHAMPOULET	à l'écluse de Venon, commune OUZOUEUR-SUR-TREZEE	
2p	Brochet	rivière la Trézée	De l'écluse de Venon, commune OUZOUEUR-SUR-TREZEE	à sa confluence avec la Loire, commune de BRIARE	
1	Chabot ; vandoise	rivière la Trézée	De l'écluse de Venon, commune OUZOUEUR-SUR-TREZEE	à sa confluence avec la Loire, commune de BRIARE	
1	Chabot ; Vandoise	rivière le Bec d'Able	de sa source, commune ISDES	à sa confluence avec la Loire, commune GUILLY	
1	Chabot ; Lamproie de planer	rivière le Beuvron, et ses affluents	de sa source, commune COULLONS	à sa limite avec le département du Loir et Cher, commune ISDES	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Vandoise	rivière le Cosson	de sa source, commune ISDES	à sa limite avec le département du Loir et Cher, commune LIGNY-LE-RIBAUT	
1	Chabot	rivière le Grand Ardoux	du pont de la D7, commune ARDON	à sa limite avec le département du Loir et Cher, commune BEAUGENCY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	le Loiret	du moulin de Saint-Santin, commune SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN	à sa confluence avec la Loire, commune MAREAU-AUX-PRES	
2p	Brochet	le Loiret	de sa source, commune d'Orléans	à sa confluence avec la Loire, commune MAREAU-AUX-PRES	
2e	Écrevisse à pieds blancs	ru affluent du ruisseau de Sainte-Rose (tronçon 2895)	de sa source, commune de ERVAUVILLE	à sa confluence avec le ru de Sainte-Rose, commune ERVAUVILLE	
2e	Écrevisse à pieds blancs	ru affluent du ruisseau de Sainte-Rose (tronçons 39560/39559/39561)	de sa source, commune de ERVAUVILLE	à sa confluence avec le ru affluent du ru de Sainte-Rose (tronçon 2895), commune ERVAUVILLE	
1	Chabot ; Lamproie de planer	ru de Châtillon	de sa source, commune JOUY-LE-POTIER	à sa confluence avec le ru de Vézenne, commune LAILLY-EN-VAL	
1	Chabot	ru de Pont Chevron	de sa source, commune LA BUSSIERE	à sa confluence avec le canal de Briare, commune OUZOUEUR-SUR-TREZEE	
1	Chabot	ru de Saint Malo	de sa source, commune ESCRIGNELLES	à sa confluence avec le ru de Pont Chevron, commune OUZOUEUR-SUR-TREZEE	
1	Chabot ; lamproie de planer	ru des Berruets	de sa source, commune SAINT-FLORENT	à sa confluence avec L'Aquiaulne, commune LION-EN-SULLIAS	
2e	Écrevisse à pieds blancs	ru des Berruets	de sa source, commune SAINT-FLORENT	à sa confluence avec L'Aquiaulne, commune LION-EN-SULLIAS	
2p	Brochet	ru des Fosses Longues	de sa source, commune POILLY-LEZ-GIEN	à sa confluence avec L'Aquiaulne, commune SAINT-GONDON	
1	Chabot ; Lamproie de planer	ru de Vezenne, et ses affluents	de sa source, commune JOUY-LE-POTIER	à sa confluence avec le Grand Ardoux, commune LAILLY-EN-VAL	
2e	Écrevisse à pieds blancs	ruisseau affluent de l'Ethelin le long de la D50 – Source de la Fontaine Benat	de sa source, commune de CHATILLON-SUR-LOIRE	à sa confluence avec l'Ethelin, Commune de CHATILLON-SUR-LOIRE	
2e	Écrevisse à pieds blancs	ruisseau affluent du Solin au lieu dit la Reuillerie (tronçons 17527/17525)	de sa source, commune de MONTEREAU	à sa confluence avec le Solin, Commune de MONTEREAU	
2p	Brochet	ruisseau de l'Ime	de sa source, commune BEAUGENCY	à sa limite avec le département du Loir et Cher, commune BEAUGENCY	
1	Vandoise	ruisseau de l'Ousson	de sa source, commune BATILLY-EN-PUISAYE	à sa confluence avec la Loire, commune OUSSON-SUR-LOIRE	
1	Lamproie de planer	ruisseau des Quatre Vents	de sa source, commune TIGY	à sa confluence avec le Cosson, commune MENESTREAU-EN-VILLETTE	
1	Chabot	ruisseau du Gué Rollin	de sa source, commune CERDON	à sa confluence avec le Beuvron, commune CERDON	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Vandoise	ruisseau le Bourillon, et ses affluents	de sa source, commune NEUVY-EN-SULLIAS	à sa confluence avec le Cosson, commune MARCILLY-EN-VILLETTE	
1	Chabot	ruisseau le Riffin	de sa limite avec le département du Cher, commune PIERREFITTE-ES-BOIS	à sa confluence avec la Notreure, commune PIERREFITTE-ES-BOIS	
1	Lamproie de planer ; Vandoise	ruisseau le Saint-Laurent, et ses affluents	de sa source, commune LORRIS	à sa confluence avec la Bonnée, commune SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	
1	Chabot	ruisseau l'Ocre	de sa source, commune SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	au pont de la D951, commune SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	
2p	Brochet	ruisseau l'Ocre	du pont au lieu dit la Gratinière, commune SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	à sa confluence avec la Loire, commune SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	

La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de la Marne (exclu)

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Chabot ; Vandoise	cours d'eau de la Bottière	de sa source, commune SCEAUX-DU-GATINAIS	à sa confluence avec le Fusin, commune SCEAUX-DU-GATINAIS	

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
2e	Écrevisse à pieds blancs	fossé des Bruyères, ses affluents et sous affluents	de la Fontaine Sainte Radegonde, commune CHAMBON-LA-FORET	à sa confluence avec la Petite Rimarde, commune NANCRAÏ-SUR-RIMARDE	
1	Chabot ; Vandoise	la Bezonde	de sa source, commune NESPLOY	à sa confluence avec le canal d'Orléans, commune CHALETTE-SUR-LOING	
1	Chabot	la Chanteraine	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune DOUCHY	à sa confluence avec L'Ouanne, commune DOUCHY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	la Cléry, et ses affluents	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune COURTENAY	à sa confluence avec le Loing, commune DORDIVES	
2e	Écrevisse à pieds blancs	la Petite Rimarde	de sa source, commune NIBELLE	au pont de la D438, commune CHAMBON-LA-FORET	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	l'Aveyron, et ses affluents	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune LE CHARME	à sa confluence avec le Loing, commune MONTBOUY	
1	Chabot ; Vandoise	le Fusin	de sa confluence avec le ruisseau du Maurepas, commune SCEAUX-DU-GATINAIS	à sa limite avec le département de Seine et Marne, commune SCEAUX-DU-GATINAIS	
2p	Brochet	le Fusin	de sa source, commune BARVILLE-EN-GATINAIS	à sa limite avec le département de la Seine et Marne, commune COURTEMPIERRE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	le Loing	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune DAMMARIE-SUR-LOING	à sa limite avec le département de la Seine et Marne, commune DORDIVES	
2p	Brochet	le Loing	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune DAMMARIE-SUR-LOING	à sa limite avec le département de la Seine et Marne, commune DORDIVES	annexes et bras compris
2p	Brochet	le Petit Fusin	de sa source, commune CHAPELON	à sa confluence avec le Fusain, commune COURTEMPIERRE	
1	Chabot	le Puiseaux	de sa source, commune LES CHOUX	à sa confluence avec le Loing, commune MONTARGIS	
1	Chabot ; Vandoise	l'Essonne	du pont de la D845, commune ESCRENNES	à sa limite avec les départements de l'Essonne et de la Seine et Marne, commune MALESHERBES	
2p	Brochet	l'Essonne, et ses affluents	du pont de la D845, commune ESCRENNES	à sa limite avec les départements de Seine et Marne et de l'Essonne, commune MALESHERBES	
1	Chabot	le Talot	de sa source, commune ADON	à sa confluence avec le canal de briare, commune MONTBOUY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	l'Ouanne	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune DOUCHY	à sa confluence avec le Loing, commune CONFLANS-SUR-LOING	bras compris
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	rivière la Juine	de sa source, commune AUTRUY-SUR-JUINE	à sa limite avec le département de l'Essonne, commune AUTRUY-SUR-JUINE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Vandoise	rivière la Rimarde	de sa source, commune LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE	à sa confluence avec l'Essonne, commune LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE	
2p	Brochet	rivière la Rimarde	du lieu dit "Pont Rompu", commune COURCELLES	à sa confluence avec l'Essonne, commune LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	rivière le Betz	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune BAZOCHES-SUR-LE-BETZ	à sa confluence avec le Loing, commune DORDIVES	
1	Chabot ; Vandoise	rivière le Milleron, et ses affluents	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune AILLANT-SUR-MILLERON	à sa confluence avec le Loing, commune CHATILLON-COLIGNY	
1	Chabot	rivière le Vernisson	du pont de la N7, commune LA BUSSIÈRE	à sa confluence avec le Puiseaux, commune MORMANT-SUR-VERNISSON	
2p	Brochet	rivière l'Ouanne	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune DOUCHY	à sa confluence avec le Loing, commune CONFLANS-SUR-LOING	annexes et bras compris
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	ru de la Fontaine de Montcorbon	de sa source, commune MONTCORBON	à sa confluence avec L'Ouanne, commune DOUCHY	
1	Chabot	ru de Pinson	de sa source, commune MALESHERBES	à sa confluence avec l'Essonne, commune MALESHERBES	
2e	Écrevisse à pieds blancs	ru de Pinson	de sa source, commune MALESHERBES	à sa confluence avec l'Essonne, commune MALESHERBES	
1	Chabot	ru des Etoits	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune TRIGUERES	à sa confluence avec L'Ouanne, commune TRIGUERES	
1	Chabot	ru des Gargouilles, et ses affluents	de sa source, commune SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	à sa confluence avec l'Aveyron, commune LE CHARME	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	ru du Cuivre	de sa limite avec le département de l'Yonne, commune DOUCHY	à sa confluence avec L'Ouanne, commune DOUCHY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Vandoise	ruisseau de la Cressonnière	de sa source, commune FERRIERES-EN-GATINAIS	à sa confluence avec le Loing, commune FONTENAY-SUR-LOING	
2p	Brochet	ruisseau de la Cressonnière	de sa source, commune FERRIERES-EN-GATINAIS	à sa confluence avec le Loing, commune FONTENAY-SUR-LOING	
1	Chabot ; Truite fario	ruisseau de Sainte-Rose, et ses affluents	de sa source, commune FOUCHEROLLES	à sa confluence avec le Betz, commune CHEVANNES	
1	Chabot	ruisseau de Saint-Jean, et ses affluents	de sa source, commune PREFONTAINES	à sa limite avec le département de Seine et Marne, commune PREFONTAINES	

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Chabot	ruisseau du Ronceau	de sa source, commune SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	à sa confluence avec le Vernisson, commune PRESSIGNY-LES-PINS	
2p	Brochet	ruisseau la Bezonde	du pont de la D94, commune LADON	à sa confluence avec le canal d'Orléans, commune PANNES	
1	Chabot	ruisseau la Menotte, et ses affluents	de la rigole de Courpalet, commune MONTEREAU	à sa confluence avec le Solin, commune LA COUR-MARIGNY	
1	Chabot ; Vandoise ; Truite Fario	ruisseau la Noue Chaude	de sa source, commune ESTOUY	à sa confluence avec L'Oeuf, commune ESTOUY	
1	Chabot	ruisseau la Poterie, et ses affluents	de sa source, commune LORRIS	à sa confluence avec le canal d'Orléans, commune CHAILLY-EN-GATINAIS	
1	Chabot	ruisseau le Limetin	de la rigole de Courpalet, commune LORRIS	à sa confluence avec la Bezonde, commune PANNES	
1	Chabot	ruisseau le Petit Fusin	de sa source, commune CHAPELON	à sa confluence avec le Fusin, commune COURTEMPIERRE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Vandoise	ruisseau le Solin	de sa source, commune LE MOULINET-SUR-SOLIN	à sa confluence avec le Loing, commune CHALETTE-SUR-LOING	
1	Chabot	ruisseau l'Huillard	de sa source, commune CHATENY	à sa confluence avec la Bezonde, commune SAINT-AURICE-SUR-FESSARD	
2p	Brochet	ruisseau l'Huillard	du pont de la D39, commune CHAILLY-EN-GATINAIS	à sa confluence avec la Bezonde, commune SAINT-AURICE-SUR-FESSARD	
1	Chabot	ru Simon	de sa source, commune AILLANT-SUR-MILLERON	à sa confluence avec le Loing, commune MONTBOUY	